



Conseil Municipal Des Jeunes
NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la Commune de Susville. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir le dossier de candidature.

Le conseil municipal jeune est composé de 6 conseillers désignés pour un mandat de 2 ans. Peuvent candidater les jeunes de 8 à 10 ans qui habitent la commune de Susville et qui sont scolarisés à l'école Hubert Mingarelli, cycles CE2-CM1-CM2.

Dépôt des candidatures avant le 30/09/2023 au secrétariat de la mairie ou par mail : accueil@susville.fr

Ce dossier est téléchargeable sur www.susville.fr ou à récupérer en Mairie

Un récépissé sera remis à chaque candidat(e).

Les candidats auront une quinzaine de jours pour faire campagne auprès de leurs camarades de primaire avant **les élections le 16 Octobre à l'école de 8h30 à 9h30.**

COMMENT FONCTIONNE LE CMJ ?

Le CMJ est organisé en groupe de travail qui se réunit 1 fois par trimestre pour élaborer ses projets qui seront votés en Assemblée Plénière/Trimestre où tous les élus seront présents.

SI VOTRE ENFANT EST ÉLU(E) IL S'ENGAGE A :

- être présent(e) lors de l'installation du CMJ
- oeuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous
- être force de proposition et de réalisation de projets
- être présent(e) aux manifestations organisées par la Mairie (Cérémonie des vœux du Maire, Cérémonies devoir de mémoire, journée citoyenne...)
- participer à 1 ou 2 conseils municipaux/an
- respecter les 2 ans de mon mandat

Votre enfant souhaite s'investir, nous comptons sur vous en tant que parents pour les accompagner dans cette démarche.

Cordialement,

Les élus en charge du CMJ.

